

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.04.2020 Révision: 09.04.2020

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: Solvant de nettoyage PHEBUS / DILUANT MIXTE CHARBONNEAUX

· Code du produit: 0660

· Numéro d'enregistrement Voir Chapitre 3

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation SOLVANT DE NETTOYAGE

DILUANT

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

 Producteur/fournisseur:
 Société CHARBONNEAUX BRABANT
 TEL: 03-26-49-58-70

 Société P. BRABANT
 TEL: 03-20-41-28-05

 Société FLOURENT BRABANT
 TEL: 03-20-41-28-05

 Société BRABANT CHIMIE
 TEL: 02-38-87-81-75

 Société HAUGUEL Saint Ouen
 TEL: 01-30-37-00-04

Société HAUGUEL Saint Ouen Société HAUGUEL Gonfreville

· Service chargé des renseignements: Service Sécurité de la société CHARBONNEAUX BRABANT

52 rue de Justice - Z.I. Port Sec 51100 RFIMS

Tel: 03 26 49 58 70

Courriel: chimie @charbonneaux.com

• **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** ORFILA téléphone: 01 45 42 59 59

SAMU : 15 POMPIERS: 18

Pour connaître la liste des médecins de garde contactez le 15.

Emergency Number 112

# RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### · 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS08 danger pour la santé

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS07

Acute Tox. 4 H312 Nocif par contact cutané.
Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée. Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

#### · 2.2 Éléments d'étiquetage

 Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

· Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.







GHS02

GHS07

GHS08

Danger

 $\cdot \, \text{Mention d'avertissement}$ 

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

XYLENES - Reaction mass of ethylbenzene and xylene (autre n°CE: 905-588-0)

Diméthylcétone

(suite page 2)

Page: 1/11

TEL: 02-32-79-55-00

# selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.04.2020 Révision: 09.04.2020

#### Nom du produit: Solvant de nettoyage PHEBUS / DILUANT MIXTE CHARBONNEAUX

Mentions de danger  H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  H312+H332 Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.  H315 Provoque une irritation cutanée.  H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somme d'effets graves pour les organes à la ou d'une exposition prolongée.  H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration da H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effe	suite d'expositions répétées uns les voies respiratoires. ets néfastes à long terme.
H312+H332 Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somr. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la ou d'une exposition prolongée. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration da H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effe	suite d'expositions répétées uns les voies respiratoires. ets néfastes à long terme.
H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somr. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la ou d'une exposition prolongée. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration da H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effe	suite d'expositions répétées uns les voies respiratoires. ets néfastes à long terme.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer sommet d'effets graves pour les organes à la ou d'une exposition prolongée. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration da H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effe	suite d'expositions répétées uns les voies respiratoires. ets néfastes à long terme.
H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somm H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la ou d'une exposition prolongée. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration da H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effe	suite d'expositions répétées uns les voies respiratoires. ets néfastes à long terme.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la ou d'une exposition prolongée. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration da H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effe	suite d'expositions répétées uns les voies respiratoires. ets néfastes à long terme.
ou d'une exposition prolongée. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration da H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effe	ns les voies respiratoires. ets néfastes à long terme.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration da H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effe	ets néfastes à long terme.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration da H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effe	ets néfastes à long terme.
5 P. S.	J
· Conseils de prudence P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à	disposition le récipient ou
l'étiquette.	
P102 Tenir hors de portée des enfants.	
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces ch	audes des étincelles des
flammes nues et de toute autre source d'inflamme	
P243 Prendre des mesures de précaution contre les de	
P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.	ionargos orostrostatiquos.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit	t hien ventilé
P280 Porter des gants de protection / un équipement	
équipement de protection du visage.	ao protoction ace year van
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement	un CENTRE ANTIPOISON/
un médecin.	un delvine Aivin diddiv
P331 NE PAS faire vomir.	
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rin	ocer avec précaution à l'eau
pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles	
porte et si elles peuvent être facilement enlevées	
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le	
étanche.	recipient terme de maniere
P405 Garder sous clef.	
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre	a da collecta dos dácheta
dangereux conformément à la réglementation loc	
	aic et riatioriale.
Indications particulières concernant les dangers	
pour l'homme et l'environnement: Le produit ne possède pas, ou n'engendre pas en cours d'utili	
dangereuses qui ne feraient pas l <sup>1</sup> objet d'une classification	selon le règlement (CE)
n°1272/2008.	
· 2.3 Autres dangers	
Résultats des évaluations PBT et vPvB	
· PBT: Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à	à l'annexe XIII du règlement
(CE) n°1907/2006.	Tannoxo XIII da rogioment
Non applicable.	
· vPvB: Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à	à l'annova VIII du ràgiament
(CE) n°1907/2006.	a rannexe Ani uu regiement
(CE) 11-1907/2006. Non applicable.	
ічин арріпаме.	

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

<u>3.2</u>	Mélanges	

· Composants dangereux:		
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Numéro index: 601-022-00-9 RTECS: ZE 2100000 Reg.nr.: 01-2119488216-32	XYLENES - Reaction mass of ethylbenzene and xylene (autre n°CE: 905-588-0)  Flam. Liq. 3, H226; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412	50-100%
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Numéro index: 606-001-00-8 RTECS: AL 3150000 Reg.nr.: 01-2119471330-49-XXXX	Diméthylcétone Flam. Liq. 2, H225; C Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	25-50%

Composants non dangereux: Les autres composants de ce mélange ne sont pas classés selon les critères CLP et/ou directive 67/548/CE ou sont présents dans des concentrations inférieures aux valeurs seuils.

Les autres composants de ce mélange ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.

· SVHC néant

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

hydrocarbures aromatiques

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

# RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales: Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une

surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident. LA RAPIDITE EST ESSENTIELLE.

· Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Demander immédiatement conseil à un médecin. Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

· Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin. Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et

consulter un ophtalmologiste

Vérifier que la victime ne porte pas de verres de contact, les retirer.

(suite page 3)

≥30%

FR

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.04.2020 Révision: 09.04.2020

#### Nom du produit: Solvant de nettoyage PHEBUS / DILUANT MIXTE CHARBONNEAUX

(suite de la page 2)

· Après ingestion: Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical

Demander immédiatement conseil à un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et

Pas d'autres informations importantes disponibles

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires Pas de traitement spécifique requis.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Movens d'extinction

· Movens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

CO2, poudre d'extinction, mousse, eau pulvérisée

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Un jet d'eau à grand débit peut propager le feu

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Monoxyde de carbone (CO) Dioxyde de carbone

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Les eaux de ruissellement vers les égouts peut provoquer un incendie ou une explosion.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

· Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement

de protection et procédures d'urgence Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Eviter le contact avec la peau et les yeux NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.

6.2 Précautions pour la protection de

l'environnement:

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes,

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau

souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et

de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, liant

universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante. Utiliser du matériel antidéflagrant

Le nettoyage à grandes eaux de quantité importantes en direction des égouts n'est pas autorisé.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une

manipulation sans danger Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.

Convoyage pneumatique uniquement avec de l'azote. Porter les équipements de protection requis avant toute manipulation (voir chapitre 8)

Si possible, utiliser un système de transfert clos.

Reporter l'étiquetage d'origine sur tout récipient utilisé pour un prélèvement.

Prévoir des douches et fontaines oculaires sur les lieux d'utilisation.

· Préventions des incendies et des explosions: Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas

d'étincelle.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Les équipements appropriés pour faire face aux incendies, les déversements et les fuites

doivent être facilement accessibles. Mise à la terre des équipements

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs

de stockage:

Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.

(suite page 4)

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 09.04.2020 Révision: 09.04.2020

#### Nom du produit: Solvant de nettoyage PHEBUS / DILUANT MIXTE CHARBONNEAUX

(suite de la page 3)

Ne conserver que dans l'emballage d'origine.

N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

Les réservoirs de stockage doivent avoir une liaision équipotentielle electrique et une mise à la

Selon les exigences particlulières relatives au lieu de stockage, prévoir un système de rétention. · Indications concernant le stockage commun: Conserver à l'écart des Produits incompatibles.

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

· Autres indications sur les conditions de

stockage:

Stocker au frais et au sec dans des emballages bien fermés. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour

l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à

surveiller par poste de travail: Les autres substances ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle. CAS: 1330-20-7 YVI ENES - Paaction mass of athylha no (autro n°CE: 005-588-0)

CAS: 1330-20-7 A	TLENES - Reaction mass of ethylbenzene and xylene (autre in CE: 905-368-0)
VLEP (France)	Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée
PEL (U.S.A.)	Valeur à long terme: 435 mg/m³, 100 ppm
REL (U.S.A.)	Valeur momentanée: 655 mg/m³, 150 ppm Valeur à long terme: 435 mg/m³, 100 ppm
TLV (U.S.A.)	Valeur momentanée: 651 mg/m³, 150 ppm Valeur à long terme: 434 mg/m³, 100 ppm BEI
AGW (Allemagne)	Valeur à long terme: 440 mg/m³, 100 ppm 2(II);DFG, EU, H
CAS: 67-64-1 Dim	éthylcétone
VLEP (France)	Valeur momentanée: 2420 mg/m³, 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm
PEL (U.S.A.)	Valeur à long terme: 2400 mg/m³, 1000 ppm
REL (U.S.A.)	Valeur à long terme: 590 mg/m³, 250 ppm
TLV (U.S.A.)	Valeur momentanée: 1187 mg/m³, 500 ppm Valeur à long terme: 594 mg/m³, 250 ppm BEI
AGW (Allemagne)	Valeur à long terme: 1200 mg/m³, 500 ppm 2(I);AGS, DFG, EU, Y

### ·DNEL

#### CAS: 1330-20-7 XYLENES - Reaction mass of ethylbenzene and xylene (autre n°CE: 905-588-0)

DNEL (CONSOMMATEURS)

Inhalation - Effets systémiques à long terme: 14,8 mg/m3 Dermal - Effets systémiques à long terme: 108 mg/kg bw/day Oral - Effets systémiques à long terme: 1,6 mg/kg bw/day (TRAVAILLEURS)

Inhalation - Effets locaux à court terme: 298 mg/m3 Inhalation - Effets systémiques à long terme: 77 mg/m3 Dermal - Effets systémiques à long terme: 180 mg/m3

(suite page 5)

#### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.04.2020 Révision: 09.04.2020

#### Nom du produit: Solvant de nettoyage PHEBUS / DILUANT MIXTE CHARBONNEAUX

(suite de la page 4) CAS: 67-64-1 Diméthylcétone DNEL (OTH)
Utilisation Finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Effets aigus, Effets locaux Durée exposition: 1h Valeur: 2420 mg/m3 - 1000ppm Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques Durée d'exposition: 8h Valeur: 186 mg/kg Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques Valeur 1210 mg/m3 - 500ppm Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques Durée exposition: 24h Valeur: 62 mg/kg Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques Durée exposition: 24h Valeur: 200 mg/m3 Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques Valeur: 62 mg/kg ·PNEC CAS: 1330-20-7 XYLENES - Reaction mass of ethylbenzene and xylene (autre n°CE: 905-588-0) PNEC (\*) Èau: 0,327 mg/l Sédiment: 12,46 mg/kg Sol: 2,31 mg/kg STP: 6,58 mg/l CAS: 67-64-1 Diméthylcétone PNEC (OTH) Èau douce: 10.6mg/l Eau de mer: 1.06 mg/l Sédiment d'eau douce: 30.4 mg/kg Sédiment marin: 3.04 mg/kg Composants présentant des valeurs limites biologiques CAS: 1330-20-7 XYLENES - Reaction mass of ethylbenzene and xylene (autre n°CE: 905-588-0) BEI (U.S.A.) 1,5 g/g creatinine Medium: urine Time: end of shift Parameter: Methylhippuric acids BGW (Allemagne) 1.5 ma/l Untersuchungsmaterial: Vollblut Probennahmezeitpunkt: Expositionsende bzw. Schichtende Parameter: Xylol 2000 mg/L Untersuchungsmaterial: Urin Probennahmezeitpunkt: Expositionsende bzw. Schichtende Parameter: Methylhippur-(Tolur-)Säure (alle Isomere) CAS: 67-64-1 Diméthylcétone 50 mg/L BEI (U.S.A.) Medium: urine Time: end of shift Parameter: Acetone (nonspecific) BGW (Allemagne) 80 mg/l Untersuchungsmaterial: Urin Probennahmezeitpunkt: Expositionsende bzw. Schichtende Parameter: Aceton Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration. · 8.2 Contrôles de l'exposition Les mesures de controle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition. Si les contrôles techniques et les modes opératoires ne sont pas efficaces dans la prévention ou le contrôle de l'exposition, les équipements de protections individuels, qui donnent des résultats satisfaisants, doivent être utilisés. · Equipement de protection individuel: · Mesures générales de protection et d'hygiène: Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

(suite page 6)

#### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 09.04.2020 Révision: 09.04.2020

#### Nom du produit: Solvant de nettoyage PHEBUS / DILUANT MIXTE CHARBONNEAUX

(suite de la page 5)

Se layer les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection. Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Favoriser la mise en place de mesures de protection collectives par rapport aux mesures de

protection individuelle.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

En cas de risque d'exposition au delà des valeurs moyennes d'exposition, port obligatoire d'un équipement individuel de protection respiratoire.

Utiliser des appareils conformes à une norme approuvée.

· Filtre recommandé pour une utilisation

momentanée:

· Protection respiratoire:

· Protection des mains:

Attention! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée.

Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141)



Gants de protection

Norme EN 374

Changer regulièrement les gants.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Il convient de tenir compte du fait que la resistance d'un gant est influencée par des facteurs tels que la température d'utilisation du produit, sa concentration, l'épaisseur du gant, le temps d'immersion. Préserver du risque chimique demande de connaître également l'ensemble des autres paramètres propres au poste de travail (risque mécanique, thermique, dextérité requise, manipulation de pièces abrasives)

Se référer aux informations sur les résistances chimiques du fabricant de chaque gant et mener un essai préalable pour déterminer si le gant est adapté aux

conditions d'utilisations réelles.

Gants laminés multicouches.

Gants en néoprène

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ selon fabricant

· Temps de pénétration du matériau des gants . Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à

respecter. Il faut noter que la durabilité des gants de protection chimique peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré par la norme EN374 en raison des nombreux effets exterieurs spécifiques à un poste de travail.

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ selon fabricant

· Protection des yeux:

· Matériau des gants



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme: Liquide Couleur: Incolore Odeur Caractéristique

· Seuil olfactif: Information non disponible

· valeur du pH: Non déterminé.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 55 °C

· Point d'éclair: < 0 °C

· Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

· Température d'auto-inflammation: 430 °C

· Température de décomposition: Non déterminé.

· Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Limites d'explosion:

Inférieure: 1,1 Vol % Supérieure: 13 Vol %

· Pression de vapeur à 20 °C: 233 hPa

· Densité à 20 °C: 0,8443 g/cm<sup>3</sup>

Densité relative. Non déterminé · Densité de vapeur: Non déterminé

(suite page 7)

#### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 09.04.2020 Révision: 09.04.2020

#### Nom du produit: Solvant de nettoyage PHEBUS / DILUANT MIXTE CHARBONNEAUX

		(suite de la page
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.	
· Solubilité dans/miscibilité avec		
l'eau:	Peu soluble	
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Voir chapitre 12	
· Viscosité:		
Dynamique:	Non déterminé.	
Cinématique:	Non déterminé.	
· VOC (selon Directive 1999/13/CE):	844,3 g/l	

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter Chaleur / source de chaleur

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

· 10.5 Matières incompatibles: Les bases fortes

Peroxydes (H2O2,Na2O2,K2O) Acides oxydants et sels (HNO3,MnO4K.)

 $\cdot$  10.6 Produits de décomposition dangereux: La combustion génère des oxydes de carbone

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Toxicité aiguë: Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.

CAS: 1330-20-7 XYLENES - Reaction mass of ethylbenzene and xylene (autre n°CE: 905-588-0) LD50 (supplémentaire) 3.523 mg/kg (RAT) Dermique LD50 1.100 mg/kg (ATE) Inhalatoire LC50 (supplémentaire) 6.350 mg/l (RAT) (4H) LC50 11 mg/l (ATE)

CAS: 67-64-1 Diméthylcétone

Oral LD50 5.800 mg/kg (rat) Dermique LD50 20.000 mg/kg (rbt) NOEC 48h 3.400 MG/LITRE (5)

· Par voie orale: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

· Par voie cutanée: Nocif par contact avec la peau. · Par inhalation: Nocif par inhalation.

· Effet primaire d'irritation:

· Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée. · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):

Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. · Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, · Toxique pour la reproduction: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles - exposition unique

cibles - exposition répétée

Toxicité spécifique pour certains organes

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

exposition prolongée.

· Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

CAS: 1330-20-7 XYLENES - Reaction mass of ethylbenzene and xylene (autre n°CE: 905-588-0)

CE50 (ecologique) 2,2 mg/l (ALGUES) (73h) Selenastrum capricornutum

1 mg/l (DAPHNIES) (24H - OCDE 202) LD50 (ecologique)

Daphnia magna 2,6 mg/l (POISSONS) (96h - OCDE 203)

Oncorhyncus mykiss

(suite page 8)

#### Page : 8/11

# Fiche de données de sécurité

#### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 09.04.2020 Révision: 09.04.2020

#### Nom du produit: Solvant de nettoyage PHEBUS / DILUANT MIXTE CHARBONNEAUX

(suite de la page 7)

CAS: 67-64-1 Diméthylcétone

CE50 (ecologique) >100 mg/l (ALGUES) (Pseudokirchneriella subcapitata, Essai en statique)

(valeur de la littérature)

>100 mg/l (DAPHNIES) (Daphnia magma, Essai en statique) (valeur de la littérature)

LC50 (ecologique) >100 mg/l (POISSONS) (Salmo gairdneri, essai en statique)

(valeur de la littérature)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

CAS: 1330-20-7 XYLENES - Reaction mass of ethylbenzene and xylene (autre n°CE: 905-588-0)

Biodegradabilité % (\*)

En milieu aérobie, le produit est intrinsèquement biodégradable. En milieu anaérobie, le produit est biodégradable dans les conditions de dénitrification.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

CAS: 1330-20-7 XYLENES - Reaction mass of ethylbenzene and xylene (autre n°CE: 905-588-0)

Log Pow <3,2 (\*)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol

· Effets écotoxiques:

Nocif pour les organismes aquatiques.

· Remarque:

· Indications générales:

· Autres indications écologiques:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement

Non applicable.

· vPvB: Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement

(CE) n°1907/2006. Non applicable.

· 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

 Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitres 7 et 8. Réutilisation ou recyclage lorsque c'est possible, sinon incinération selon les méthodes

recommandées d'élimination

· Code déchet: Des données concernant l'utilisation par le consommateur sont nécéssaires pour déterminer le

code déchet.

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation: Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le

produit. Ne pas découper, perforer ou souder sur ou à proximité des emballage vides.

Les emballages vides peuvent contenir des résidus dangereux Ne pas retirer l'étiquette de l'emballage tant qu'il n'est pas nettoyé. Ne pas traiter l'emballage vide comme un déchets ménager.

Ne pas incinérer un emballage fermé.

# RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· ADR, IMDG, IATA UN1993

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.Ş.A. (pression de vapeur à 50 °C inférieure ou

égale à 110 kPa) (ACÉTONE, XYLÈNES)

· IMDG, IATA FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ACETONE, XYLENES)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



Classe 3 (F1) Liquides inflammables.

· Étiquette

(suite page 9)

#### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 09.04.2020 Révision: 09.04.2020

#### Nom du produit: Solvant de nettoyage PHEBUS / DILUANT MIXTE CHARBONNEAUX

(suite de la page 8) · IMDG, IATA Class 3 Liquides inflammables. ·Label · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA 11 · 14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable. · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables. · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): · No EMS: F-E,S-E · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable · Indications complémentaires de transport: ·ADR · Quantités limitées (LQ) 1L · Quantités exceptées (EQ) Code: F2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels D/E Limited quantities (LQ) 1L Code: E2 · Excepted quantities (EQ) Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (PRESSION DE VAPEUR À 50 °C INFÉRIEURE OU ÉGALE À 110 KPA) (ACÉTONE, XYLÈNES), 3, II · "Règlement type" de l'ONU:

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques) CAS: 1330-20-7 XYLENES - Reaction mass of ethylbenzene and xylene (autre n°CE: 905-588-0) CAS: 67-64-1 Diméthylcétone · Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances Tous les composants sont compris · Chinese Chemical Inventory of Existing Chemical Substances Tous les composants sont compris. · Asutralian Inventory of Chemical Substances Tous les composants sont compris · Canadian Domestic Substances List (DSL)

Tous les composants sont compris. Etiquetage selon le règlement (CE) n°

1272/2008

Tous les composants sont compris Korean Existing Chemical Inventory

voir chapitre 2

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE

Aucun des composants n'est compris. · Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des

exigences relatives au seuil bas Quantité seuil (tonnes) pour l'application des

exigences relatives au seuil haut RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE

5.000 t 50.000 t

Conditions de limitation: 3

· Indications sur les restrictions de travail: Rubriques nomenclature ICPE (France): 4330, 4331

Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies

professionnelles)

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Néant

(suite page 10)

#### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 09.04.2020 Révision: 09.04.2020

#### Nom du produit: Solvant de nettoyage PHEBUS / DILUANT MIXTE CHARBONNEAUX

(suite de la page 9)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas notre responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel

· Texte intégrale des phrases R, S, H et P

utilisées dans le document:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Domaines d'application selon la directive 98/8/

CE - Règlement CE 528/2012.

Non concerné

· Service établissant la fiche technique:

voir Rubrique 1

· Contact:

Voir Rubrique 1 Acronymes et abréviations: RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par

chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie cutanée – Catégorie 4 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2 Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu

aquatique - Catégorie 3

·\* Données modifiées par rapport à la version

précédente

FR

(suite page 11)

Page : 11/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.04.2020 Révision: 09.04.2020

Nom du produit: Solvant de nettoyage PHEBUS / DILUANT MIXTE CHARBONNEAUX

(suite de la page 10)

# Annexe: Scénario d'exposition

· Désignation brève du scénario d'exposition Non disponible

-